

Les permis bateau plaisance : Mer « M » ou Fluvial « S »

Le BATEAU-ECOLE HOLIDAYS vous forme aux permis bateau dans les meilleures conditions depuis plus de 20 ans.

Ecole de conduite, auto, moto, remorque, bateau
HOLIDAYS
Avec vous depuis 1990
Nevers, Corbigny, Pougues les Eaux, Châtillon en Bazois, Fourchambault
www.holidays.fr
Nevers: 03.86.61.10.56
Corbigny: 03.86.20.19.84
Annulation leçon 06.86.06.24.35
Qualiopi processus certifié
REPUBLICQUE FRANCAISE
agrement prefectoral N° 1605800060

Vous bénéficiez d'un apprentissage et du passage des examens à Nevers rapidement.

L'équipe pédagogique est composée de 3 secrétaires-conseillères en formation, ainsi que de 8 formateurs diplômés et pilotes de haut niveau qui s'adaptent à chaque niveau. Le formateur bateau exerce depuis plus de 20 ans
Pour s'inscrire il faut avoir 16 ans minimum et passer une visite médicale

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/permis-bateau-plaisance-option-cotiere-mer>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14022>



Les moyens mis à disposition sont les suivants :



- Examen code et pratique à Nevers
- 6 agences dans la Nièvre 58
- Notre bateau école Jeanneau Mary-Fisher 560, 75 chx est amarré au port de la Jonction à Nevers d'avril jusqu'au mois d'octobre.
- Formateur : Le capitaine Thierry CHAPEAU



Les cours de code sont dispensés en salle par un enseignant complétés par des cours ou tests auto-corrigés illimités. Tous les tests et cours sont accessibles via notre application mobile PREPACODE.

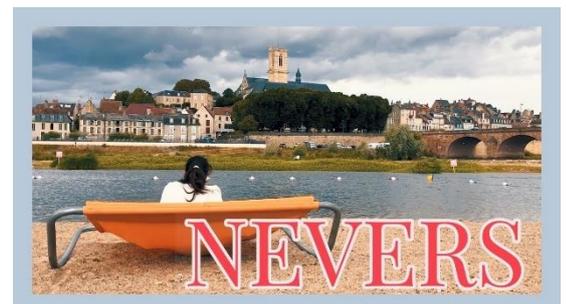
Vous bénéficiez d'un accès illimité aux séances en libre-service dans nos agences sur 6 mois. Le suivi est entièrement informatisé et centralisé.

La garantie financière vous assure le remboursement des sommes versées en cas de défaillance de l'entreprise. Chaque élève est assuré tous risques (conducteur).

Retrouvez-nous sur notre site web

www.holidays.fr

Actualité du code, blog sécurité routière, tarifs, devis, documents, aides financières ...



Étapes de la formation, des renseignements à l'édition du permis !

1. RENSEIGNEMENTS :

Nous fournissons des renseignements gratuitement par téléphone, sur notre site internet www.holidays.fr et en agence durant les heures d'ouverture.

2. CONTRAT et inscription sur la plateforme Oedipp :

Le contrat est valable 6 mois maximum et les prestations payées et non consommées dans ce délai ne seront pas remboursées (sauf dérogation particulière).

Les absences sont à justifier avant le début du cours et 48 heures avant si possible.

Pour l'inscription, vous devez nous fournir des documents officiels.

Le paiement peut être effectué par chèque, virement, espèces ou carte bancaire.

3. PIÈCES À FOURNIR POUR UN PERMIS BATEAU

Si vous n'avez aucun permis bateau :

2 Photos d'identité récentes et en couleur.

Timbre fiscal pour la délivrance du permis d'un montant de 78 €

Les timbres fiscaux sont à acheter directement en ligne sur le site Timbres.impots.gouv.fr ou chez le buraliste. Toutefois, « il est conseillé de l'acheter en ligne car l'achat chez le buraliste rend le remboursement plus compliqué, en particulier si l'utilisateur n'a pas conservé son ticket », indique le ministère de la Mer.

Photocopie d'une pièce d'identité (verso)

Certificat d'aptitude physique datant de moins de 6 mois rempli par votre médecin traitant

Lien Certificat médical : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14673.do

30 euros de redevance examen code à régler directement en vous inscrivant vous-même ou 45 euros en passant par notre secrétariat pour couvrir nos frais.

Si vous êtes détenteur d'un premier permis bateau :

Dispensé de visite médicale et pas de timbre de délivrance à 78€.

2 Photos d'identité récentes et en couleur.

Photocopie d'une pièce d'identité (coté photo)

La copie de votre permis bateau

4. LA FORMATION THÉORIQUE

Cours en salle obligatoires sur une journée de 9h à 17h. Cette journée est composée de 5 heures de cours + 2 heures de théorie de la pratique. Les cours et tests supplémentaires sont offerts.

Les cours sont dispensés par notre formateur en salle et des tests blancs clôtureront la journée théorique.

Pour gagner du temps, le repas du midi peut être pris dans notre réfectoire, nous commandons des pizzas (environ 15euros) ou vous pouvez apporter votre casse-croûte. Boisson et café offerts.

5. EXAMEN THÉORIQUE (valable 18 mois pour valider la pratique)

À l'issue de la journée théorique, une date d'examen peut être envisagée à votre convenance rapidement ou plus tard, le temps de réviser un peu plus. Le livret du candidat peut être demandé avant la présentation à l'examen. En cas d'échec, une date peut être fixée très rapidement.

6. LA PRATIQUE 3h30 dont 2 heures à la barre.

La pratique peut être effectuée avant ou après LA FORMATION THÉORIQUE.

Elle est valable pour les deux permis Mer et Fluvial. Le livret du candidat est obligatoire pour pouvoir assister aux cours de pratique. Après avoir effectué toutes les étapes de la formation, votre formateur valide votre épreuve pratique. Les cours sont effectués en binôme sur 4 heures (3 candidats = 6 heures).

7. RÉUSSITE DE L'EXAMEN ET ÉDITION DU PERMIS

Après réussite de l'examen de code, votre conseillère effectuera les démarches administratives pour que vous receviez votre permis bateau chez vous. Attention : donnez bien votre adresse exacte.